

AVIS DE TEMPÊTE CÉVENOLE

ENVIRONNEMENT, SANTÉ, PAYSAGES, PATRIMOINE

Décembre 2018: Gilets jaunes, illusions vertes

Lettre ouverte aux "élus de proximité"

L'annonce par le gouvernement ce 27 novembre, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), de tripler le nombre d'éoliennes terrestres à l'horizon 2028¹, équivaut à une déclaration de guerre au milieu rural².

Cette annonce est d'autant plus surréaliste à un moment où, en réaction au mouvement des gilets jaunes, le pouvoir fait mine de se mettre à l'écoute des "populations périphériques" et de s'attaquer résolument, en s'appuyant sur les "élus de proximité", à la fracture entre la France des métropoles et celle des régions rurales.

Par ailleurs, l'idée de poursuivre et amplifier la prolifération éolienne est incompréhensible à un moment où la contribution réelle de la filière éolienne aux enjeux énergétiques et climatiques nationaux apparaît pour ce qu'elle est, c'est-à-dire négligeable dans ses effets, et donc d'autant plus exorbitante par ses coûts. Or cette critique s'appuie désormais sur des énoncés et sur des chiffres officiels, ou qui en découlent directement.

Avec 8000 éoliennes installées, le pays n'est en mesure de s'engager fermement dans aucune réduction de sa capacité électronucléaire - la seule fermeture de réacteur actée - Fessenheim- étant conditionnée au démarrage de l'EPR de Flamanville.

Les émissions de CO2 nationales imputables au secteur de la production électrique sont en augmentation continue depuis plusieurs années alors même que la puissance installée en énergies renouvelables intermittentes – notamment l'éolien - s'accroît.

Par ailleurs, le pays dépense 60% de son budget climat en subventions au secteur de la production électrique, lequel est responsable de seulement 6% des émissions de gaz à effet de serre; une bizarrerie qui devrait interpeller aussi bien nos dirigeants qui se targuent d'efficacité que leurs opposants pourfendeurs de dépense publique.

¹ Ce triplement représente en moyenne 15 nouvelles éoliennes par département et par an pendant 10 ans. Les départements ruraux seront évidemment au-dessus de cette moyenne.

² Voir: Acceptabilité sociale de l'industrialisation éolienne, Décembre 2016 - Mai 2017
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Acceptabilite%20Sociale%20Industrialisation%20Eolienne%20Decembre%202016%20-%20Mai%202017.pdf>

"Nous sommes dans des rapports de force dans lesquels l'arme des citoyens, c'est la justice ... c'est ça qu'on appelle un état de droit", disait il n'y a pas si longtemps une ancienne ministre de l'environnement³. Or l'annonce gouvernementale de tripler le nombre d'éoliennes s'accompagne d'une mesure législative, dite "décret Lecornu" qui, de façon absolument inédite dans le droit français, prive désormais les simples citoyens et les associations qui combattent la prolifération éolienne de la possibilité de saisir les tribunaux administratifs⁴.

L'annonce PPE et dans la foulée le décret Lecornu⁵ ont provoqué la stupeur, puis très vite la fureur⁶. Déjà, les fédérations nationales Environnement Durable et Vent de Colère, alliées avec plusieurs fédérations nationales du patrimoine et des paysages, s'apprêtent à attaquer le décret Lecornu devant le Conseil d'Etat.

Dans ses modalités actuelles, la politique éolienne est contestée de plus en plus ouvertement par les élus dans les territoires⁷, et les élus ardéchois commencent à rejoindre progressivement ce mouvement. A noter par exemple:

- dans un courrier adressé fin Septembre aux associations locales des Cévennes Ardéchoises, le député Hervé Saulignac (1ère circonscription) considère que "*l'Ardèche a atteint les limites de ce qu'elle peut accepter en termes d'installations éoliennes*"⁸;

³ Corinne Lepage, France Inter, journal de 13h, 22 Juillet 2014.

⁴ "Decret Lecornu" (voir Article 23)
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=79A6F7EF45B5F838096CDF71BB21123E.tplgfr41s_3?cidTexte=JORFTEXT000037673789&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037673778

⁵ Parmi les effets de décrédibilisation de cette mesure, on note qu'elle ridiculise les assurances maintes fois réitérées, ces dernières semaines, par la Garde des Sceaux, à savoir que la politique gouvernementale n'inclutait *aucun projet de fermeture* de tribunaux de province: avec Mme Belloubet, les tribunaux ne ferment pas, mais avec Mr de Rugy, les citoyens sont privés du droit de les saisir...

⁶ *Appel à un moratoire général et immédiat sur l'éolien terrestre* - Communiqué de presse Fédération Vent de Colère, 3 décembre 2018
<http://www.ventdecolere.org/communiquer/Communique-PPE-2-12-2018.pdf>

Eolien terrestre: suppression des tribunaux administratifs - Communiqué de presse Fédération Environnement Durable, 4 décembre 2018
http://fed-info.org/media/com_acymailing/upload/cpfed_04_12_2018_vf.pdf

Eoliennes ou changement climatique? Le Président doit enfin choisir - Communiqué de presse Fédération Environnement Durable, 12 Décembre 2018
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/EOLIEN%20FED%20Communique%20Presse%20Eoliennes%20Ou%20Changement%20Climatique%2012%20Decembre%202018.pdf>

⁷ Recensement des élus opposés à la prolifération d'éoliennes industrielles (ADTC - source FED)
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ADTC%20EOLIEN%20Expression%20Elus.pdf>

⁸ Réponse du député Hervé Saulignac aux associations des Cévennes Ardéchoises, 24 Septembre 2018
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Courrier%20Saulignac%20Aux%20Associations%20Cevennes%20Ardechoises%2024%20Septembre%202018.pdf>

- dans un manifeste paru à mi-novembre dans sur le site de Challenges, le député Fabrice Brun (3e circonscription) se joint à une cinquantaine de ses collègues parlementaires qui préconisent de "*déclarer un moratoire pour les projets [éoliens] où aucun consensus local n'est constaté*"⁹.

- courant octobre, les municipalités de Saint-Mélany et Dompnac ont chacune voté une délibération contre les centrales éoliennes industrielles dans nos territoires ruraux et nos espaces naturels¹⁰.

Ces positionnements rejoignent la position exprimée il y a plusieurs années déjà par le PNR des Monts d'Ardèche, à savoir que "*le PNR n'a pas vocation à accueillir des parcs industriels d'éoliennes sur son territoire, il exclut de fait la possibilité de soutenir ce type de projet dans l'objectif d'atteindre le mix énergétique.*"¹¹

Les semaines et les mois à venir vont voir se multiplier les initiatives de dialogue, de débat, de concertation, de consultation, de "co-construction": cahiers de doléances en mairie, réunions locales de concertation¹², questionnaire en ligne sur les orientations d'avenir pour la région Auvergne-Rhône-Alpes¹³, consultation du public dans le cadre d'un énième exercice de planification des énergies (SRADDET)¹⁴, ... et maintenant bien sûr le grand exercice des trois mois à venir par lequel le gouvernement entend se mettre à l'écoute de la nation.

Les opposants actifs à la déferlante éolienne souvent vivent dans les territoires les plus périphériques, à des dizaines de kilomètres des lieux de réunion les plus proches, et dans des déserts ou des semi-déserts numériques. Trop éloignés des ronds-points pour organiser des blocages. Trop dispersés géographiquement pour

⁹ *51 députés LR défendent une autre politique énergétique*, magazine Challenges 16 novembre 2018
https://www.challenges.fr/tribunes/51-deputes-lr-defendent-une-autre-politique-energetique_626236

¹⁰ *Opposition aux projets éoliens* - délibération de la commune de Saint-Mélany, 15 octobre 2018
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/EOLIEN%2007%20Deliberation%20Saint-Melany%20Opposition%20Projets%20Eoliens%2015%20Octobre%202018.pdf>

Opposition à l'installation d'un projet éolien - délibération de la commune de Dompnac, 26 octobre 2018
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/EOLIEN%2007%20Deliberation%20Dompnac%20Opposition%20Installation%20Projet%20Eolien%2026%20Octobre%202018.pdf>

¹¹ Rencontre PNRMA + associations (ADTC, APPPE, APPGJSA) + acteurs économiques locaux 15 Avril 2013 - Compte-rendu
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Rencontre%20PNR%2015%20Avril%202013%20Compte-rendu%20v2.0%2018Jul13.pdf>

¹² Permanence publique autour du projet éolien de Prataubérat
<http://www.village-sablieres.com/fr/permanence-publique-autour-projet-eolien-de-pratauberat/>

¹³ Région Auvergne-Rhône-Alpes: Grande Consultation Régionale - Ensemble, bâtissons la région d'avenir!
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/348-la-grande-consultation.htm>

¹⁴ SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable & d'Égalité des Territoires DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Consultation du public
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-r2989.html>

susciter des mouvements de masse. Souvent trop disciplinés pour établir un rapport de force par des actions de désobéissance civile. Trop mal desservis par l'infrastructure numérique pour s'insérer dans les "réseaux sociaux". Et, jusqu'à présent, trop à contre-courant pour avoir un écho significatif dans les médias "mainstream". Il en résulte pour eux, en quelque sorte, un statut d'oubliés parmi les oubliés.

Ils ont pu se prêter par le passé – et certains continueront de le faire, au jeu du dialogue, de la concertation. Trop souvent les leçons qu'ils en tirent sont amères et désabusées. Car, trop souvent, aucune réponse n'est faite aux courriers de lancement d'alerte ou d'interpellation, aux envois de dossiers, aux demandes de rendez-vous. Trop souvent, lorsque réponse il y a, les objections ne sont jamais traitées sur le fond, et on leur ressort les poncifs concoctés par le lobby éolien et/ou les éléments de langage officiels correspondants. Trop souvent, si leurs revendications sont prises en compte, c'est à la marge, sur le mode de la compensation symbolique.

Trop souvent, les tentatives de dialogue environnemental, lorsqu'elles parviennent à dépasser le stade des bonnes intentions et des vœux pieux, se retrouvent enchâssées dans un processus technocratique qui d'emblée évacue la dimension humaine.

Le mouvement des gilets jaunes a le mérite immense d'avoir placé sous les projecteurs de la vie publique la problématique du "travailleur pauvre". Le soutien phénoménal dont a joui le mouvement s'explique notamment par la persistance parmi la population d'une "décence ordinaire" selon laquelle toute personne qui travaille, ou qui a travaillé toute sa vie, est censée être rétribuée de façon à pouvoir satisfaire à ses besoins et vivre dignement.

Les objections des anti-éoliens sont évidemment d'un autre ordre, mais elles aussi se ramènent, pour l'essentiel, à quelques considérations simples de décence ordinaire:

- aucun adulte sensé n'envisage de s'exposer délibérément, ni d'exposer sa famille, ses enfants, de façon permanente, aux nuisances générées, à une distance de 500m, par des machines industrielles de 150m ou 200m de hauteur;
- aucun adulte conduisant ses affaires en "bon père de famille" ne va investir, par une acquisition ou par des travaux de rénovation, dans un bien immobilier susceptible de perdre soudainement 30% à 50% de sa valeur le jour où un rideau d'éoliennes industrielles viendrait se dresser juste en face;
- aucun citoyen n'a envie de vivre, ni de venir s'installer, dans une commune rurale où l'ambiance, entre villageois et/ou avec les communes voisines, est plombée par telle ou telle centrale éolienne locale, en fonctionnement ou en projet;
- aucun citoyen ne voit d'un bon œil l'accaparement des paysages, ni le bétonnage de nos derniers espaces naturels, au titre d'opérations financières au bénéfice d'intérêts particuliers, et principalement privés.

Est-il besoin, pour faire valoir quelques principes de bon sens, de la frénésie de dialogue, de débat, de concertation, de consultation, de co-construction telle qu'elle s'annonce à court et moyen terme?

Aucun citoyen qui aspire à améliorer le sens de son existence ne va trouver son compte dans l'"environnement privilégié que constitue le milieu rural" s'il se retrouve à passer le plus clair de son temps, dans des réunions en ville ou devant des écrans d'ordinateur, à alimenter des processus de consultation, concertation, ou autre, concernant des activités mettant en cause, précisément, la qualité de cet environnement.

Une politique de développement des énergies renouvelables qui ignore les ressorts humains fondamentaux mentionnés ici n'est pas forcément vouée à l'échec en tant que programme industriel. Mais elle est certainement vouée à susciter l'impopularité, la colère, le ressentiment, la désaffection, la défiance – bref, tout ce dont notre république, dans le contexte sociopolitique actuel, n'a pas besoin en quantités supplémentaires.

Le triplement annoncé du nombre d'éoliennes terrestres accompagne de façon très cohérente la raréfaction des services publics, la poursuite de la concentration dans les filières agricoles, et l'essor de l'extractivisme forestier. La perspective qui s'esquisse au titre de ces "tendances lourdes" est celle de l'évacuation, progressive sans doute, mais inexorable et généralisée, d'un milieu rural transformé en zone industrielle.

Pour les "élus de proximité" appelés à la rescousse en tant que médiateurs du dialogue social des prochains mois, il est important d'avoir à l'esprit qu'ils fonctionnent dans un système qui met à mal la notion même de proximité.
